



Trois **momies** égyptiennes retrouvent le **visage** qu'elles avaient jadis *Page B 6*

Michel David s'interroge sur la corruption et l'Eliot Ness québécois *Page B 3*

Manon Cornellier observe que le ciel s'est obscurci à Ottawa *Page B 3*

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR • LES SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 JANVIER 2013



MARIE-ANDRÉE DELISLE TOURISME QUÉBEC

Le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, d'une superficie de 1000 km², est la seule aire marine protégée au Québec. Il a été créé en 1998, notamment dans le but de protéger une partie de l'habitat du béluga, une espèce menacée de disparition.

Les milieux marins laissés à eux-mêmes

La Société pour la nature et les parcs l'a rappelé cette semaine: nos gouvernements tardent à décréter des aires marines protégées, outils pourtant essentiels pour améliorer la protection de la biodiversité des vastes et riches étendues d'eau qui bordent les côtes québécoises et canadiennes. Une situation qui inquiète plusieurs scientifiques et groupes écologistes, à l'heure où les entreprises pétrolières convoitent les gisements d'or noir qui se trouveraient sous les fonds marins.

ALEXANDRE SHIELDS

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: au Canada, mais aussi au Québec, à peine 1 % du territoire maritime bénéficie du statut d'aire marine protégée. En fait, le seul exemple situé en sol québécois est celui du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, instauré à la fin des années 1990. Depuis, aucune autre zone n'a reçu un tel statut de protection. Ottawa s'est pourtant donné comme objectif de protéger 10 % de son territoire marin d'ici 2020. Mais le ministre de l'Environnement, Peter Kent, a reconnu cette semaine que le Canada pourrait bien rater cette cible, en raison selon lui de la lourdeur de la procédure qui permet d'instaurer une forme de protection.

Une situation qu'a déplorée la Société pour la nature et les parcs, au moment de publier un rapport faisant état du peu de progrès dans ce domaine au cours des dernières années. «*Le Canada possède la plus longue côte au monde et il a tous les outils juridiques et scientifiques pour aller de l'avant. Il y a visiblement un problème de volonté*», a affirmé Jérôme Spaggiari, coordonnateur en conservation à la SNAP Québec.

Des sites

L'organisme pancanadien a identifié, en 2011, une douzaine de sites qui devraient être désignés comme aires marines protégées. Mais aucun n'a depuis reçu de statut de protection. «*Sur les 12 sites que nous avons identifiés il y a 18 mois, de longues études ont été menées et le temps était oppor-*

tun d'instaurer des mesures de protection et de marquer ainsi des points. Maintenant, avec les coupes appliquées aux budgets de Pêches et Océans Canada, d'Environnement Canada et de Parcs Canada, nous doutons sérieusement de la capacité du gouvernement d'aller de l'avant dans la création et la gestion efficace d'aires marines protégées, a fait valoir Sabine Jessen, directrice du programme national des océans à la SNAP. Or la protection d'aires marines est un moyen assuré de maintenir de saines populations de poissons et d'autres espèces marines pour le futur.»

Au Québec

Pêches et Océans Canada a relevé des sites «*d'intérêt*» qui doivent faire l'objet de diverses études avant de statuer sur la possibilité de leur offrir une quelconque protection. Au Québec, a rappelé la SNAP, trois sites sont à l'étude. En plus de celui ciblé à la Baie-James, deux se trouvent dans le golfe du Saint-Laurent. Le premier, le Banc des Américains, est une zone de 1000 km² qui se situe à peine au large de Gaspé. Le gouvernement fédéral reconnaît que plusieurs espèces «*à valeur commerciale*» ou «*en péril*» ainsi que des cétacés fréquentent ce secteur. «*Tous ces organismes jouent un rôle important dans le fonctionnement de l'écosystème marin*», estime Pêches et Océans Canada.

L'autre projet en eaux québécoises permettrait de créer la plus grande aire marine de la province. Il s'agit d'établir une zone de 16500 km² entourant les îles de la Madeleine. D'importantes colonies d'oiseaux marins y nichent — dont 20 % des fous de Bassan du Ca-

nada — et le secteur soutient les industries de la pêche et du tourisme, essentielles aux Madelinots. L'aire à l'étude, dont dépendent plusieurs espèces menacées, est située à quelques dizaines de kilomètres du projet d'exploration pétrolière du site Old Harry.

Par ailleurs, un projet d'agrandissement significatif de la zone de protection autour du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent semble stagner, selon les experts consultés par *Le Devoir*. Il faut dire que l'objectif est ambitieux, puisqu'il est question de faire passer la zone bénéficiant d'une forme de protection de 1245 à 6000 km². Tout le Saint-Laurent serait couvert, de l'île aux Coudres à Mont-Joli.

Le *Devoir* a contacté les ministères concernés à Québec

«**Je vois l'investissement dans le développement d'un réseau d'aires protégées comme un investissement d'avenir.**»

et à Ottawa pour obtenir des informations sur l'avancement des études en cours pour tous ces sites. Québec a donné peu de détails, tout comme le gouvernement canadien.

Protection ou pétrole?

Mais pourquoi est-ce que le Canada, pays entouré d'océans, peine-t-il à ce point à protéger ses étendues d'eau? Selon le porte-parole de la Coalition Saint-Laurent, Sylvain Archambault, il faut d'abord réfléchir à notre relation au milieu marin. «*Il y a un facteur culturel. Le milieu marin, c'est loin de nous, ça nous est étranger. On n'a pas le réflexe marin*», a-t-il résumé. Mais surtout, les procédures qui permettent d'en arriver à créer des zones protégées sont d'une grande complexité. «*Il est extrêmement compliqué d'établir des aires protégées en milieu marin, beaucoup plus en fait qu'en milieu terrestre*, a expliqué celui qui étudie ces questions depuis plusieurs années. En milieu terrestre, par

exemple, le gouvernement du Québec peut faire protéger des terres publiques en s'entendant avec les utilisateurs, comme les compagnies forestières. *Mais en milieux marins, il y a beaucoup d'utilisateurs et beaucoup de gestionnaires. Il doit notamment souvent y avoir des discussions entre le fédéral et le provincial.*»

M. Archambault a toutefois rappelé que d'autres régions du monde y parviennent. C'est le cas de l'Australie, qui protège 40 % de ses eaux côtières. En Californie, le taux est de 15 %. Reste qu'à l'échelle planétaire, la situation n'est guère reluisante, puisqu'à peine 2,3 % des océans sont protégés, selon ce qui ressort des données fournies par les 168 pays signataires de la Convention sur la biodiversité. L'objectif commun est de 10 % en 2020. Le temps presse, alors qu'on constate année après année l'impact de l'activité humaine sur les océans, qui recouvrent 70 % de la planète. Les stocks de poissons dont dépendent des milliards d'êtres humains pour leur survie font par exemple les frais d'une surpêche dévastatrice. Au point où l'ONU estime que les ressources planétaires seront épuisées d'ici 2050.

Aires protégées

En plus des enjeux liés à l'alimentation, Sylvain Archambault note que la création d'aires protégées est de plus en plus menacée par les convoitises des pétrolières. C'est d'ailleurs le cas dans le golfe du Saint-Laurent. En plus du projet d'Old Harry, appuyé par Québec, des entreprises possèdent des permis d'exploration dans le détroit entre le Labrador et Terre-Neuve.

A l'instar de plusieurs scientifiques, M. Archambault est convaincu qu'il faudrait interdire l'exploitation d'énergies fossiles dans ce golfe, sept fois plus petit que celui du Mexique. Il a d'ailleurs participé cette semaine à un colloque international sur les conséquences de la marée

noire qui a souillé le golfe du Mexique en 2010. «*Beaucoup de chercheurs nous ont dit qu'on ne doit pas faire la même erreur qu'eux, qu'il faut fermer le golfe du Saint-Laurent aux pétrolières*», a-t-il souligné. Un avis que partage David Suzuki, qui a déjà fait valoir au *Devoir* que tout le golfe devrait être considéré comme un «*santuaire*» naturel.

Pour Jérôme Spaggiari, de la SNAP, le nerf de la guerre réside dans la reconnaissance, par les gouvernements, du fait que les milieux marins protégés rendent des services écologiques de grande valeur. «*Un des éléments qui explique l'échec de notre protection des milieux marins, c'est qu'on en connaît mal la valeur. On pourrait, avec des biologistes, des économistes et d'autres spécialistes, les évaluer. Il faudrait réaliser des analyses coûts-bénéfices, par exemple pour des projets d'exploitation pétrolière.*»

Développement

«*Les aires de protection marines doivent être considérées comme des outils de développement régionaux et durables*, a-t-il précisé. *Je vois l'investissement dans le développement d'un réseau d'aires protégées comme un investissement d'avenir.*» Selon lui, il serait ainsi plus facile de sensibiliser la population à l'importance de préserver nos étendues d'eau.

D'un strict point de vue financier, on évalue que la valeur générée annuellement par les pêcheries, le tourisme et les divers loisirs qui se rattachent au golfe du Saint-Laurent dépasse le milliard de dollars. À cela, il faut ajouter la création et le maintien de plus de 30000 emplois. Et si les ressources sont bien gérées, «*cette activité économique est entièrement durable*», insiste M. Spaggiari. Dans le golfe du Mexique, la marée noire provoquée par la pétrolière BP a déjà coûté plusieurs dizaines de milliards de dollars, en plus d'anéantir une bonne partie du secteur des pêches pour des années.

Le Devoir

Israël en mutation?

CLAUDE LÉVESQUE

On ne peut pas vraiment parler de séisme mais, de toute évidence, le paysage politique israélien a changé et même changé bien au-delà de ce que les sondages laissaient présager.

Une des grandes nouvelles, c'est que Yesh Atid, le parti centriste fondé il y a moins d'un an par l'animateur de télévision Yair Lapid, a fait élire 19 députés aux élections de mardi, ce qui le place au deuxième rang derrière le Likoud. M. Lapid, qui a réussi à mettre à profit les doléances de la classe moyenne, dont le niveau de vie se détériore, devient ainsi un acteur incontournable. Il a fait mentir les sondages qui ne lui donnaient que 12 sièges et lui réservaient le quatrième rang.

Globalement, ce sont surtout les formations centristes qui ont progressé, si bien que la Knesset, le Parlement israélien, comptera désormais autant de députés du centre ou de la gauche qu'il en comptera de la droite ou de l'extrême droite. Autrement dit, le long glissement vers la droite, qu'elle soit religieuse, nationaliste ou autre, semble avoir été stoppé, même si un parti ultranationaliste de création assez récente a réussi à faire élire une douzaine de députés.

Le casse-tête

L'autre constatation évidente, c'est que l'exercice consistant à forger une coalition constituera un véritable casse-tête.

Le premier ministre sortant, Benjamin Nétanyahou, a remporté une victoire aux allures de défaite. Le parti qu'il dirige, le Likoud, obtient quatre sièges de plus qu'à la dissolution, mais c'est uniquement parce qu'il a fusionné récemment avec son principal allié, Yisrael Beiteinou, la formation dirigée par l'ancien ministre des Affaires étrangères, Avigdor Lieberman, empêtré dans des procés. En réalité, le tandem Likoud-Beiteinou a obtenu 11 sièges de moins qu'en 2009 (31 au lieu de 42), date des dernières élections générales en Israël.

Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, ce «*Likoud +*» a entamé des discussions en vue de former un gouvernement de coalition, ce qui est pratiquement obligatoire en Israël, où le système électoral est basé sur le principe de la représentation proportionnelle intégrale. Il pourra difficilement gouverner en se contentant d'adopter la ligne dure avec les Arabes et le reste du monde, comme il l'a fait jusqu'ici.

Isolement

«*Les résultats indiquent que le public s'oppose à la radicalisation du Likoud vers l'extrême droite. [...] L'isolement dans lequel Nétanyahou et Lieberman ont mené Israël inquiète les électeurs, qui veulent de bonnes relations avec les États-Unis du président Barack Obama, plutôt que de nouveaux appartenements dans les colonies et des menaces de guerre contre l'Iran*», notaient cette semaine les éditorialistes du quotidien *Haaretz*.

VOIR PAGE B 3 : ISRAËL

PERSPECTIVES

S'inviter à la table



MANON CORNELIER
à Ottawa

Les conservateurs ont terminé l'année 2012 satisfaits. Après 18 mois d'un mandat majoritaire, les grandes réformes dont ils rêvaient sont choses faites ou sur le point de l'être. Environnement, justice, immigration, assurance-emploi, pensions, fiscalité, compressions budgétaires, oui, les contours de l'État canadien commencent à correspondre à leur vision du Canada.

Il reste bien, à la veille de la reprise des travaux parlementaires lundi, quelques projets de loi au feuillet que le gouvernement tient à adopter sans trop tarder. Il y a aussi ce budget fédéral qu'on veut équilibrer au plus tôt.

Chose certaine, la pression ne se relâchera pas de sitôt

Depuis la fin de décembre, des invités nombreux et bruyants se sont imposés à la table fédérale afin de protester contre ces réformes conservatrices imposées au rouleau compresseur, sans consultations, en multipliant les bâillons. Depuis la fin de décembre, le gouvernement récolte ce qu'il a semé en négligeant le point de vue des autochtones au moment de présenter ses lois budgétaires omnibus. Des chevaux de Troie contenant des changements fondamentaux aux lois environnementales et à certains volets de la Loi sur les Indiens.

La session parlementaire ne démarrera donc pas comme le croyaient les conservateurs. Leurs priorités seront largement occultées par un dossier qu'ils pensaient pouvoir faire évoluer par petites touches, de manière étapiste et, souvent, unilatérale.

Le gouvernement n'avait pas prévu cette mobilisation aiguillonnée par les femmes autochtones, soutenue par une jeunesse de plus en plus frustrée du traitement réservé aux Premières Nations. Il n'avait pas prévu que le leadership autochtone sauterait dans le train, après que le mouvement Idle No More (Plus jamais l'apathie) eut poussé les chefs à se combattre, à se montrer plus combatifs, à se mettre au diapason de leur population.

Et il n'avait pas prévu non plus le jeûne de la chef d'Attawapiskat, Theresa Spence, auquel se sont joints d'autres chefs en cours de route. Son geste n'a jamais fait l'unanimité, mais c'est quand même ce dernier qui a réussi à braver les projecteurs sur la cause autochtone, tout en offrant une nouvelle source d'inspiration au mouvement Idle No More.

Et c'est ce jeûne, soutenu par la pression de la rue, qui a poussé le premier ministre Stephen Harper à offrir, à la hâte, de rencontrer une trentaine de chefs le 11 janvier dernier à son bureau. Une décision qui a toutefois exposé et exacerbé la division qui prévaut dans les rangs autochtones. Les traditionalistes,

dont la chef Spence, se sont braqués et ont refusé l'invitation, exigeant que tous les chefs soient présents, tout comme le gouverneur général, la Couronne étant signataire des traités. Les pragmatiques, eux, ont accepté le rendez-vous, non sans tenter au préalable de s'entendre avec leurs collègues sur une liste de revendications. Dans la rue, les autochtones étaient déchirés sur la marche à suivre.

Si le gouvernement comptait sur cette division pour faire baisser la pression et reprendre à son rythme la mise en œuvre des engagements pris le 11 janvier, il sera déçu. Volontairement ou non, les conditions posées par Theresa Spence pour mettre un terme à son jeûne ont forcé la création d'une forme de front commun qu'elle-même et le mouvement Idle No More promettent d'avoir à l'œil.

La déclaration qui l'a convaincue de recommencer à manger est plus qu'une manœuvre pour lui permettre de sauver la face. Elle engage l'Association des femmes autochtones

du Canada, le comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations (APN), le Nouveau Parti démocratique et le Parti libéral du Canada. Ils ont promis de prendre le relais et de porter les revendications que la déclaration énonce. S'ils ne tiennent pas parole, c'est plus que la chef Spence qu'ils laisseront tomber, ce seront tous ces autochtones qui ont mis leurs espoirs en elle.

On peut s'attendre à ce que des demandes aient présenté sur d'autres, mais, chose certaine, la pression ne se relâchera pas de sitôt. La fin du jeûne de Theresa Spence n'annonce pas la fin du mouvement populaire. Au contraire. Idle No More prévoit une journée de manifestations à travers le pays lundi pour lancer un message aux parlementaires.

Les partis d'opposition s'engagent à talonner le gouvernement sur ces enjeux. Les chefs, de leur côté, vont insister pour que les engagements pris le 11 janvier par M. Harper soient rapidement mis en œuvre. Quant aux conservateurs, ils ont tout intérêt à ne pas tergiverser s'ils ne veulent pas fragiliser davantage le leadership du grand chef Shawn Atleo, un des plus pragmatiques à leur faire face. Son autorité a été fortement ébranlée ces dernières semaines.

Le gouvernement souhaite sûrement que cette mobilisation s'essouffle, mais cela prendra du temps. Et tant que les discussions avec le leadership autochtone ne donneront pas de résultats concrets, une chose persistera, la frustration teintée de forte impatience des jeunes et des femmes des Premières Nations.

Qu'il le veuille ou non, le gouvernement devra vivre au cours des prochaines semaines, sinon des prochains mois et même des prochaines années, avec à sa table un convive trop souvent négligé et qui refuse de ne plus être entendu.

mcornellier@ledevoir.com

Quarante ans de scepticisme britannique à l'égard de l'Europe

ALEXANDRE POUCHARD

En promettant, mercredi 23 janvier, un référendum sur le maintien ou non du Royaume-Uni dans l'Union européenne (d'ici à 2017, s'il est réélu pour un second mandat), le premier ministre britannique, David Cameron, a fait un nouveau pas en direction des eurosceptiques, nombreux dans le camp conservateur. En novembre, un sondage révélait que 56% des Britanniques souhaitaient une sortie de leur pays de l'UE. Parmi eux, 68% des sympathisants conservateurs approuvaient cette option, contre 44% des travaillistes (39% pour le maintien) et 39% des libéraux (47% pour).

Cette annonce s'inscrit dans une tradition d'euroscepticisme britannique à l'égard de l'UE qui s'est développée peu après l'adhésion du pays en 1973, lorsque Londres a constaté la volonté de ses partenaires européens d'aller au-delà d'une simple coopération économique. Passage en revue des principales frictions entre Londres et Bruxelles.

1973 : adhésion après deux refus de la France

Enthusiastes à l'idée de rejoindre le marché commun européen, aux perspectives commerciales prometteuses, les Britanniques engagent leur processus d'adhésion à la Communauté économique européenne (CEE) dès le début des années 1960. Mais Charles de Gaulle y oppose deux veto, en 1963 et en 1967, dénonçant un «cheval de Troie des États-Unis». Le président français argue que l'économie britannique est incompatible avec les règles communautaires.

Mais deux ans après le départ du pouvoir de De Gaulle, son successeur, Georges Pompidou, rouvre la porte au processus d'adhésion, finalisé le 23 juin 1971 au Luxembourg. Le Royaume-Uni entre officiellement dans la CEE en 1973.

Dès 1979, le refus du SME

Frappés par la crise économique des années 1970, les Européens décident de mettre en place en 1979 le Système monétaire européen (SME), au sein duquel les taux de change des monnaies ne doivent pas fluctuer au-delà de 2,25%, à la hausse comme à la baisse.

Sur les neuf membres que compte la CEE, seul le Royaume-Uni refuse d'y participer. Les Britanniques, qui réalisent une part très importante de leurs échanges en dollars du fait de leur proximité avec les États-Unis, sont par conséquent moins enclins à faire converger la livre sterling avec leurs partenaires européens.

Le Royaume-Uni adhérera finalement au SME en 1990, avec 6% de marge de fluctuation, et un objectif politique : affaiblir la domination franco-germanique sur la CEE. Mal préparée, cette entrée a été un véritable échec et les Britanniques quittent le SME dès 1992 avec une forte dévaluation.

«Ce que je veux, [...] c'est tout simple : je veux qu'on



MARCEL VAN HOORN AGENCE FRANCE-PRESSE

C'était ce jour-là le 15^e anniversaire du Traité de Maastricht signé en 1992.

me rende mon argent» («I want my money back»). Le 30 novembre 1979 à Dublin, quelques mois après son arrivée au pouvoir, la première ministre britannique, Margaret Thatcher, prononce cette phrase, entrée dans la postérité, en répondant à un journaliste du *Guardian*. Le Royaume-Uni donnait alors plus d'argent à la CEE qu'il n'en recevait, M^{me} Thatcher réclame le remboursement des deux tiers de la contribution

Le contentieux entre Londres et Bruxelles tient à la volonté de l'UE d'aller au-delà d'une simple coopération économique

britannique au budget européen. Principale visée : la politique agricole commune (PAC), qui représentait les deux tiers des dépenses de la CEE (environ 40% aujourd'hui), et dont le Royaume-Uni ne bénéficiait que peu.

La crise interne durera cinq ans, jusqu'en 1984, quand les autres États européens céderont en accordant un rabais (le «chèque britannique») sur la contribution du Royaume-Uni à la PAC. Toujours en vigueur, le «chèque britannique» représente environ 26 milliards de livres sterling sur la période 2007-2013. Régulièrement critiqué par les autres États membres, il est l'un des points sensibles des discussions sur le prochain budget de l'UE. Mais le gouvernement britannique a déjà annoncé qu'il ne céderait pas sur ce point.

En 1992, le refus de l'euro

Le traité sur l'Union européenne est signé à Maastricht, aux Pays-Bas, le 7 février 1992. Il est divisé en plusieurs protocoles (politique, économique,

social, citoyenneté européenne). Le Royaume-Uni du conservateur John Major refuse de participer au protocole social, qui prévoit notamment l'élargissement des compétences communautaires à la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail ou encore la protection sociale.

Accompagnés de la Suède et du Danemark, les Britanniques refusent également de s'engager dans la future monnaie unique. «Je pense que cela causerait un dommage économique immense en Europe», déclarait John Major en 1991. Tant qu'il n'y a pas de convergence véritable des économies, vous courez au désastre si vous allez à la monnaie unique.»

En 2011, Cameron refuse le nouveau traité européen

En pleine crise de l'euro, plombé par la dette grecque, les chefs d'État et de gouvernement européens trouvent un accord pour renforcer la discipline budgétaire. Le traité européen de stabilité, de coordination et de gouvernance (TSCG) instaure notamment une «règle d'or» qui fixe le plafond de la dette publique des États — sous peine de sanctions — à 60% du produit intérieur brut (PIB).

Accompagné de la République tchèque, le Royaume-Uni oppose son veto, mais les autres États membres passent outre en signant leur propre accord, que Londres ne signe donc pas. «Pour accepter une réforme des traités à vingt-sept, David Cameron a demandé, ce que nous avons considéré tous comme inacceptable, un protocole dans le traité permettant d'exonérer le Royaume-Uni d'un certain nombre de réglementations sur les services financiers», explique alors le

président français, Nicolas Sarkozy.

De son côté, David Cameron assure quelques jours plus tard, devant le Parlement britannique, qu'il s'était rendu à Bruxelles avec l'espoir qu'un accord à vingt-sept y serait trouvé, mais qu'il était de son devoir de demander des garanties pour son pays. «Nous sommes dans l'Union européenne et nous voulons y rester», assure-t-il alors, notamment pour rassurer son vice-premier ministre, le libéral Nick Clegg, qui a pris ses distances d'avec cette décision britannique. L'opinion publique, elle, soutient à 57% le veto de David Cameron, d'après un sondage publié le 12 décembre 2011 par le quotidien *The Times*.

2013, un veto sur le budget de l'UE?

Le prochain accroissement de Londres et ses partenaires européens pourrait bien se dérouler sur le front du budget de l'UE pour la période 2014-2020. En cette période de marasme économique, le Royaume-Uni exige une réduction drastique du budget européen (142,4 milliards d'euros en 2011). En octobre, David Cameron a même menacé de mettre un nouveau veto si l'accord n'était pas conforme à l'intérêt des Britanniques. Mais le Parlement lui a infligé un camouflet le 31 octobre en rejetant sa proposition de gel du budget européen pour l'inciter à obtenir une réduction.

L'annonce d'un référendum sur le maintien ou non du Royaume-Uni dans l'UE est également un moyen supplémentaire de mettre la pression sur ses partenaires européens avant le sommet des 7 et 8 février, où le budget sera au cœur des discussions.

Le Monde

Réorienter l'approche des relations internationales et commerciales du Canada



Thomas Mulcair
Chef du NPD du Canada
Chef de l'Opposition officielle

LE CONSEIL
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL

Avec l'appui de :



LE DEVOIR

Inscriptions : www.corim.qc.ca • 514-340-9622

PERSPECTIVES

DURE SEMAINE À LA COMMISSION CHARBONNEAU

Entre un Dumont versatile et un Duchesneau altruiste

Dure semaine pour la commission Charbonneau, qui a tenté de rectifier certaines révélations-chocs lancées par Martin Dumont cet automne, sans compter les attaques de la pugnace avocate de ce témoin versatile, M^e Suzanne Gagné, qui lui a asséné quelques coups de Charte des droits et libertés. Et puis, il y a ce témoin, Jacques Duchesneau, qui a « préparé » le témoin Martin Dumont, une relation pour le moins particulière qui ne manque pas de soulever des questions.

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

L'entreprise de détricotage du témoignage de Martin Dumont à laquelle s'est attelée la commission Charbonneau cette semaine a été particulièrement laborieuse. M^e Suzanne Gagné, qui défendait le témoin, y a vu. La plaignante de Québec a soutenu que les enquêteurs de la commission avaient violé les droits fondamentaux de son client garantis par la Charte canadienne des droits et libertés quand ils l'ont interrogé pour vérifier certains éléments de son témoignage du mois d'octobre. L'avocate a même affirmé que Martin Dumont avait fait l'objet d'une détention arbitraire.

La juge France Charbonneau n'a pu cacher son irritation devant ces arguments qui lui semblaient relever du droit pénal. « En général, les principes de droit pénal, qu'il soit question d'arrestation, de détention, de fouille, de perquisition, ces notions sont étrangères au domaine de la commission d'enquête », fait observer M^e Simon Ruel, un avocat chez Heenan Blaikie qui a été procureur en chef adjoint de la commission Bastarache et procureur gouvernemental à la commission Gomery.

Pour Christian Brunelle, professeur de droit à l'Université Laval, l'avocate a présenté des arguments sérieux eu égard à la Charte des droits. « Chacun a le droit à la protection contre la détention arbitraire. Ce droit s'applique non seulement devant les tribunaux, mais aussi devant les commissions d'enquête », rappelle-t-il. C'est un droit qui est garanti à tous, et pas seulement aux inculpés. Mercredi, M^e Gagné devait s'adresser à la Cour supérieure pour faire valoir ses prétentions, mais la cause ne sera pas entendue. La commission Charbonneau, sans doute pour ne pas s'embourber davantage dans un imbroglio juridique somme toute secondaire, a décidé de lâcher le morceau. Ne sera pas admise en preuve la vidéo montrant Martin Dumont en train d'avouer aux enquêteurs de la commission qu'il a inventé de toutes pièces l'histoire des 850 000 \$ que devait compter la réceptionniste d'Union Montréal. Cette vidéo ne pourra pas servir non plus pour l'accuser d'outrage à la commission. M^e Gagné est arrivée à ses fins.

Clarifications

Pour M^e Ruel, il est clair que la commission devait absolument clarifier les déclarations de Martin Dumont, dont elle savait désormais qu'elles étaient fausses. Sans attendre la production de son rapport. C'était d'autant plus important que cette « preuve » impliquait des tiers et portait sur des malversations. « C'est la crédibilité de la commission qui est en jeu ; elle n'avait pas le choix », estime l'avocat.

La présence du maire Gerald Tremblay à une rencontre avec des organisateurs d'Union Montréal où il aurait été question d'une double comptabilité pour le financement du parti est une autre révélation qui a soulevé de sérieux doutes dans l'esprit de la juge Charbonneau. Les bras lui sont tombés quand Martin Dumont a qualifié de « banale » la présence du maire à cette réunion, une information qu'il n'a pas révélée d'emblée aux enquêteurs mais qu'il a ajoutée par la suite.

Ce qui étonne M^e Ruel cependant, c'est que, pour déboulonner l'histoire des 850 000 \$, la commission a choisi d'exposer son processus interne, les interrogatoires de ses enquêteurs



La juge France Charbonneau a paru irritée cette semaine devant les arguments de Me Suzanne Gagné.

qu'une commission d'enquête garde habituellement pour elle. « C'est un risque de faire ça », juge-t-il. Et la constatation de M^e Gagné est la matérialisation de ce risque.

D'une façon générale, ce que les témoins disent aux enquêteurs de la commission avant leur témoignage ne fait pas partie de la preuve : la seule preuve dont les commissaires tiendront compte lorsqu'ils rédigeront leur rapport, c'est celle qu'ils auront entendue en personne lors des audiences publiques.

Témoignage corroboré

La reprise des travaux de la commission Charbonneau a donc commencé par un cafouillage, une tentative légitime, toutefois, de redresser les torts causés par de fausses révélations. Heureusement pour elle, le témoignage du président de Génius, l'ingénieur Michel Lalonde, est venu corroborer le cœur du témoignage de Martin Dumont : un système de collusion entre les entrepreneurs et les firmes d'ingénieurs a permis de financer illégalement le parti du maire Tremblay, notamment par le versement d'une ristourne de 3 % de la valeur des contrats.

Pour une autre raison, la dernière semaine de la commission Charbonneau fut singulière : on apprenait que le député de la Coalition avenir Québec Jacques Duchesneau avait « aidé »

Martin Dumont à livrer son témoignage-choc cet automne. Qui plus est, le fils de Jacques Duchesneau, M^e Jean-Philippe Duchesneau, a représenté le témoin lors de sa première rencontre avec les enquêteurs de la commission.

L'aide qu'il a apportée à Martin Dumont ne portait pas sur le contenu, mais sur la forme, a soutenu Jacques Duchesneau. Or Martin Dumont est l'un des principaux informateurs de l'ex-policier, sinon le principal, pour la rédaction de son deuxième rapport sur le financement illégal des partis politiques, rapport que Jacques Duchesneau n'a pas rendu public mais qu'il a remis à la commission Charbonneau.

Le témoin à la commission, Jacques Duchesneau, a donc aidé un autre témoin à préparer son témoignage, une situation pour le moins incongrue. En droit pénal, devant les tribunaux, un témoin ne peut apporter son aide à quiconque doit témoigner. Cela va de soi : on ne veut pas que les témoins, voire les accusés, ajustent entre eux leurs versions des faits. Une telle règle n'existe toutefois pas pour les commissions d'enquête. Décidément, après avoir coulé lui-même le rapport que lui avait commandé le gouvernement Charrest, Jacques Duchesneau continue d'innover.

Le Devoir

beaucoup d'espoirs trahis depuis les accords d'Oslo et le début du « processus de paix ». Malgré tout, Mahmoud Abbas a annoncé sa volonté de rencontrer Yair Lapid à Ramallah, si possible avant même la formation du gouvernement de coalition. La Maison-Blanche a quant à elle réitéré son appel à une relance des négociations israélo-palestiniennes.

Benjamin Nétanyahou a probablement sous-estimé le rejet de ses politiques socioéconomiques. À la dernière minute, dimanche, il a promis que son gouvernement s'attaquerait au problème du logement. Il n'a apparemment pas convaincu grand monde avec cette promesse tardive. Les questions de pain et de beurre devraient être au cœur de l'action du prochain gouvernement, qui comprendra très probablement des ministres issus du parti centriste de Yair Lapid et d'autres issus du parti ultranationaliste La Maison juive. Un consensus sur ces questions sera un peu moins difficile à atteindre que sur le problème palestinien. Contrairement à M. Nétanyahou, qui se dit mollement en faveur de la « solution de deux États », le chef de La Maison juive, Naftali Bennett, jure que les Palestiniens n'obtiendront jamais leur État s'il n'en tient qu'à lui. Il propose même d'annexer la Cisjordanie. M. Lapid, lui, a fait savoir qu'il quitterait une coalition qui ne s'engagerait pas sérieusement dans des pourparlers avec les Palestiniens.

Le Devoir

La turpitude collective



MICHEL DAVID

Le p.-d.g. de Génius, Michel Lalonde, a esquissé un sourire gêné quand le procureur de la commission Charbonneau lui a rappelé que le code d'éthique de sa profession lui imposait un devoir de loyauté envers sa cliente, en l'occurrence la Ville de Montréal, c'est-à-dire les contribuables montréalais auxquels ses stratagèmes ont coûté très cher.

Il ne s'agit plus simplement de quelques pommes pourries œuvrant dans la fonction publique municipale, comme Gilles Surprenant ou Luc Leclerc, qui acceptaient tous les pots-de-vin qu'on leur offrait et jouaient au golf avec des mafiosi.

Pendant des années, toutes les firmes d'ingénieurs qui soumissionnaient pour des contrats municipaux ont accepté de participer à la magouille. Il n'y a eu aucune exception. La très grande majorité des 63 000 membres de l'Ordre des ingénieurs n'ont sans doute rien à se reprocher, mais cette omertà au sein d'une profession phare n'en demeure pas moins extrêmement troublante pour l'ensemble de la société québécoise.

L'agent de formation à l'Ordre dont *Le Journal de Montréal* a rapporté le commentaire hier mériterait le prix de l'euphémisme de l'année : « On a constaté une certaine méconnaissance du code de déontologie. » Heureusement, il y aura maintenant un examen obligatoire. Il suffisait d'y penser, n'est-ce pas ?

Quand le magazine *Maclean's* avait qualifié le Québec de province la plus corrompue de la fédération, l'indignation devant ce *Quebec bashing* avait été générale. Soit, le gouvernement Charrest fournissait d'excellents arguments à nos détracteurs, mais laisser entendre qu'il était le simple reflet de notre turpitude collective relevait d'une calomnie à laquelle nous n'étions que trop habitués. Vraiment ? Peut-être avons-nous aussi les ingénieurs que nous méritons.

◆ ◆ ◆

On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Malgré les reproches qu'on peut légitimement lui adresser, la commission Charbonneau est en voie de faire un bien immense au Québec. Elle ne pourra cependant pas changer la nature humaine. Pour fleurir, la vertu aura toujours besoin d'une solide assistance.

Peut-être

avons-nous

aussi les

ingénieurs

qu'on mérite

Il n'y avait pas meilleur choix que l'ancien président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, pour présider le comité sur l'octroi des contrats de la Ville de

Montréal. Tout au long de sa carrière, il a été d'une probité absolue et il connaît tous les rouages de l'administration publique.

Cet homme pourtant enjoué a souvent été présenté comme un politicien ennuyeux. C'est peut-être qu'il n'a jamais eu de goût pour les chamailleries partisanes qui sont trop souvent le lot de la politique, préférant s'en tenir au service de l'État.

On peut le croire sur parole quand il assure n'avoir aucune intention d'entrer en concurrence avec d'autres instances, que ce soit la nouvelle Escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM) ou la commission Charbonneau. M. Léonard n'a rien d'un justicier. Si certains affichent leur intégrité comme une sorte d'étendard, M. Léonard n'a jamais fait étalage de la sienne.

◆ ◆ ◆

Le contraste avec Jacques Duchesneau est saisissant. Être qualifié d'Eliot Ness québécois a manifestement causé le plus grand plaisir à l'ancien policier. D'ailleurs, il ne fait pas de doute que la publication de son rapport a été déterminante dans la décision de créer la commission Charbonneau, et le témoignage du p.-d.g. de Génius donne à penser qu'il avait raison quand il prétendait que 70 % du financement des partis politiques provenait de l'argent sale. À tout le moins à Montréal, cela semblait bien être le cas.

Il est néanmoins permis de s'interroger sur les motifs qui l'ont amené à prodiguer ses conseils à l'ancien organisateur d'Union Montréal, Martin Dumont, dont le contre-interrogatoire a démontré à quel point ses allégations sont sujettes à caution.

Le député libéral de Fabre et ancien bâtonnier du Québec, Gilles Ouimet, a fait écho à la perplexité du milieu juridique quand il s'est indigné en apprenant que M. Duchesneau, après avoir lui-même témoigné devant la commission, avait aidé un autre témoin à préparer sa comparaison. Qui plus est, son fils, Jean-Philippe Duchesneau, était « l'ami avocat » qui accompagnait M. Dumont pour sa première rencontre avec les enquêteurs de la commission quand celui-ci a omis de leur signaler la présence du maire Gerald Tremblay à la fameuse réunion au cours de laquelle il serait apparu que son parti tenait une double comptabilité.

Quand les enquêteurs l'ont reconvoqué en décembre, après avoir découvert de nouvelles inexactitudes dans son témoignage, M. Duchesneau père a de nouveau été appelé à la rescousse.

Pour expliquer cette sollicitude, il a fait valoir que « des amis, on en a besoin quand ça va mal, pas quand ça va bien ». L'amitié est sans doute une belle chose, mais M. Dumont était aussi un informateur de M. Duchesneau. La crédibilité de l'un était en quelque sorte liée à celle de l'autre.

mdavid@ledevoir.com

ISRAËL

SUITE DE LA PAGE B 1

Yair Lapid, 49 ans, a une tête qui rappelle celle de George Clooney. Journaliste et présentateur-vedette à la télévision, il s'est lancé dans l'arène politique l'année dernière, fondant ce nouveau parti centriste dont le nom signifie « Il y a un avenir ». Rappelons le contexte : pendant l'été 2011, les rues de Tel-Aviv ont été la scène de manifestations de la part d'« indignés » dont les revendications n'étaient pas bien différentes de celles des Madrilènes, des Athéniens et des New-Yorkais. Ou des habitants des capitales et des métropoles arabes, d'ailleurs.

Les colonies

Il n'est pas étonnant, dans les circonstances, que son message ait porté sur le coût du logement et d'autres sources de maux de tête pour la classe moyenne et les moins bien nantis. Lapid a par ailleurs proposé d'abolir l'exemption de service militaire accordée aux jeunes juifs religieux qui poursuivent leurs études dans les yeshivas, ce qui rend pour le moins problématique une éventuelle cohabitation de Yesh Atid avec les petits partis religieux dans la prochaine coalition.

Yair Lapid se dit favorable à un arrêt des constructions dans les territoires palestiniens occupés et à une reprise des négociations avec

Mahmoud Abbas. Mais la question palestinienne n'a pas constitué un thème majeur de la campagne électorale.

« Même si la majorité des Israéliens placent la sécurité en tête de leurs préoccupations, il y a un élément de la population qui réalise que, surtout dans la situation économique actuelle, la sécurité devra être assurée par un traité avec les Palestiniens qui accorderait à ces derniers un État, note le journaliste du quotidien britannique *The Independent*, Robert Fisk, dans un entretien téléphonique avec le Devoir. Malheureusement, avec toutes les colonies, il ne reste plus assez de territoire en Cisjordanie pour créer un État palestinien. »

« Les gens ordinaires aiment bien Nétanyahou ; la plupart des Israéliens sont à la droite du centre. Certes, il y a eu un certain recul du vote de droite, mais je ne vois pas plus de volonté de faire la paix après cette élection qu'avant, poursuit ce grand connaisseur de la région, invité par l'organisme Canadiens pour la paix et la justice au Moyen-Orient à prononcer une série de conférences au Canada. Si vous lisez les discours des principaux candidats, vous voyez que c'est comme si les Palestiniens n'existaient pas. »

Espoirs trahis

Il faut dire que le fameux mur de séparation a rendu les Palestiniens invisibles aux yeux des Israéliens. Les élections chez ces derniers n'ont pas été suivies avec beaucoup d'intérêt en Cisjordanie. Il y a eu beaucoup de faux départs,

ÉDITORIAL

CONJOINTS DE FAIT

À reconsidérer

On en attendait le pire, c’est le contraire qui est survenu : le volumineux jugement de la Cour suprême dans la cause qui opposait «Éric» à «Lola» réussit le tour de force d’à la fois respecter l’approche civiliste du Québec tout en poussant le législateur à revoir sa copie. Place au changement !

Pour faire court, on dira que Lola a perdu. Pour faire long (quelque 300 pages!), on dira plutôt que la Cour suprême renvoie aux élus du Québec de très bonnes questions à se poser quant à l’état de notre droit familial, particulièrement eu égard aux conjoints de fait, dont le sort était au cœur du litige.

Le ministre québécois de la Justice, Bertrand St-Arnaud, a bien saisi l’enjeu. Il est soulagé de ne pas assister à une fédéralisation de notre Code civil (que la Cour suprême ne comprend pas toujours, comme en font foi des jugements passés), mais conscient que l’heure est venue de refaire le point.

Il est vrai que chaque réforme du droit de la famille fut l’occasion pour le Québec de réitérer les vertus de la liberté de choix, donc de ne pas assujettir les couples en union de fait aux mêmes dispositions de ceux qui avaient choisi de se marier ou de recourir à l’union civile. Ce n’était pas là un choix gratuit ou discriminatoire, mais une option liée à des valeurs sociales (au nombre desquelles la perception de l’institution du mariage comme modèle d’inégalité des sexes) et à notre histoire. «*Le législateur a voulu respecter le rejet exprimé par la société à l’égard du contrôle traditionnellement exercé par l’État et l’Eglise sur les relations intimes*», écrit ainsi avec justesse la juge en chef de la Cour suprême, Beverley McLachlin, dans la décision rendue vendredi.



JOSÉE BOILEAU

On n’a d’ailleurs pas fini d’explorer les raisons qui font que le Québec est la société championne de l’union libre au monde : près de 38% des couples vivent ainsi et 60% des enfants naissent au sein de telles unions. Mais comme rien n’indique un renversement de tendance pour l’avenir, on peut croire que ce qui faisait hier figure de rébellion face aux institutions s’est transformé en nouvelle norme à suivre, une option à laquelle on ne réfléchit plus vraiment.

C’est ici que s’inscrit la rupture entre le souci du législateur et la réalité. Les déchirements du riche tandem Éric et Lola nous auront permis d’en savoir plus sur le désarroi de bien des femmes qui se retrouvent lésées quand leur vie de couple prend fin. Mariées, elles pourraient réclamer une pension alimentaire pour elles-mêmes. Ne l’étant pas, elles ne peuvent en réclamer une que pour leurs enfants. Des années de vie commune ne pèsent en rien dans la balance. Quand arrive la rupture, le libre choix révèle tout à coup son vrai visage : celui de l’ignorance de la majorité des «ex», nous ont répété avocats et groupes d’aide. Une campagne d’information n’y changerait pas grand-chose.

L’Assemblée nationale est donc interpellée. Le choix du Québec est légitime, nous dit la Cour suprême, mais s’il faut le revisiter, c’est aux élus de le faire, pas aux tribunaux. Même la juge Rosalie Abella, qui, minoritaire, aurait protégé les conjoints de fait au même titre que s’ils étaient mariés, écrit que, «*ultimement, c’est au législateur québécois qu’il appartient de choisir la façon de remédier*» à la situation. À lui et pas aux juges de trouver la manière d’équilibrer la liberté chérie par les Québécois et la protection que la vraie vie nous oblige à considérer. Le ministre St-Arnaud a bien raison de garder sa porte ouverte.

COLLUSION

Tout a-t-il été dit ?

L’Ordre des ingénieurs du Québec compte quelque 63 000 membres, dont un peu plus du tiers travaillent pour l’une ou l’autre des 40 entreprises de génie-conseil faisant affaire ici. Le moins que l’on puisse dire est qu’ils ne doivent être habitués par un sentiment de fierté au lendemain du témoignage devant la commission Charbonneau de Michel Lalonde, qui a décrit en détail le fonctionnement du système de collusion et de corruption mis en place par une douzaine de grandes firmes de génie-conseil pour se partager les contrats de la Ville de Montréal.

Ce système de collusion, on le connaissait. Son existence et son fonctionnement ont été décrits dans les pages du *Devoir* ces dernières années. Beaucoup de gens savaient, mais les autorités politiques niaient. On comprend mieux pourquoi aujourd’hui, car ce système de collusion avait partie liée au monde politique.



BERNARD DESCÔTEAUX

L’intérêt du témoignage de Michel Lalonde est qu’il a tout confirmé, avec force détails. Il a nommé les membres du cartel et leurs complices dans les appareils administratif et politique. Il a confirmé l’existence d’un pizzo de 3% versé au parti Union Montréal.

At-il tout dit? Sûrement pas. S’il est donné le rôle de coordonnateur du système, il n’a pas révélé le nom de celui qui en fut l’instigateur. Le procureur de la commission Charbonneau ne le lui a pas demandé, du moins, pas encore. Il ne lui a pas demandé non plus si c’est le même cartel qui intervenait au ministère des Transports du Québec.

Ce cartel du génie-conseil fonctionnait sur le même modèle que celui des entreprises de construction décrit devant la commission l’automne dernier, l’objectif étant de s’approprier des contrats par la fraude et la corruption. Sauf que les ingénieurs risquent moins que les entreprises de construction. Alors que l’entrepreneur en construction pourra voir sa licence suspendue et se voir interdire de soumissionner à des contrats publics pendant cinq ans, les firmes de génie-conseil ne sont pas soumises à de telles restrictions. Quant à leurs dirigeants, ils courent peu de risques de perdre leur droit de pratique à la suite de plaintes portant sur leur intégrité. Au pire, on leur imposera une amende, du moins, c’est ce qui est arrivé par le passé.

L’Ordre des ingénieurs est maintenant obligé de se préoccuper d’éthique. Les plaintes affluent. Avant de quitter la présidence de l’Ordre pour être candidate à l’élection du 4 septembre 2012, Maud Cohen avait entrepris de créer un cours d’éthique obligatoire et voulait resserrer le code d’éthique de la profession. Son successeur a bien accouché d’un cours. Il dure deux heures, se donne sur Internet et est suivi d’un examen de 15 questions. Un échec pourra conduire à la radiation... mais il sera possible de reprendre l’examen autant de fois que l’on voudra. Un Michel Lalonde réussirait sans doute haut la main cet examen, mais saurait-il pour autant résister à la tentation de se lier à un cartel? Pensons qu’un code d’éthique qui aurait des dents aurait un effet dissuasif beaucoup plus certain.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l’information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l’information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Vice présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE



LETTRES

Qui paye pour la guerre ?

La chronique «Repères» fournie par Claude Lévesque dans *Le Devoir* du 24 janvier est intéressante et inquiétante. On dirait que notre époque se recouvre d’un grand voile pour cacher la lumière à nos yeux.

Loin des lieux, on comprend de moins en moins la dynamique de cette guerre larvée au Mali et au Sahel, et qui risque de s’étendre. Il fallait bien s’attendre à ce que les guerriers qui étaient en Libye, en Tunisie, en Égypte et ailleurs accroissent leurs champs d’intervention. Les belles armes provenant des États-Unis, d’Angleterre et de France vont servir à changer les anciennes zones d’influence. L’Islam est le prétexte et les ressources minières, gazières et pétrolifères en sont sûrement la vraie raison.

Une question revient toujours à l’esprit : mais qui finance et aide ces islamistes? Parce qu’il faut beaucoup de ressources pour vivre en guerre : de la nourriture, des munitions, de l’énergie, des soins de santé. Et il faut aussi jouer d’influences, acheter sa présence pour se

faire accepter et convaincre. C’est cher tout ça. Une rumeur enfle, c’est la présence du Qatar. Son influence, sa richesse, sa ruse omniprésente, en Europe surtout. Le Qatar achète beaucoup à travers le monde et ce n’est pas la démocratie qui l’étouffe ; c’est l’argent du pétrole. Même certains milieux écologistes se disent séduits par les belles réalisations que fait le Qatar : «*Leurs recherches aident au monde de demain et à son besoin d’énergie!*»

Le Qatar est un joueur important dans les conflits à travers le monde. On dirait bien que tant l’Europe que les États-Unis ou le Japon n’osent en parler, n’osent se priver de ces investisseurs. Les Qataris ont compris comment utiliser l’Islam sans doute, et ils s’en servent bien, comme en Égypte et ailleurs.

Jean-Marie Bonnet
Montréal, le 24 janvier 2013

L'autoroute 19

Le gouvernement du Québec ne cesse de reporter le projet de parachèvement de l’autoroute 19, entre la 440 et la 640,

devant comprendre des voies réservées au transport collectif. A quel moment le Québec mettra-t-il en chantier cet important tronçon du système autoroutier des Basses-Laurentides? Sur les heures de pointe, circuler sur la route 335 est un véritable enfer.

Benoit Voyer
Sainte-Thérèse, le 24 janvier 2013

L'intérêt pour la chose publique

Les gens ne contestent pas les partis politiques, mais le désintérêt pour la chose publique vient de ce que le processus de choix des délégués dans les partis n’est pas ouvert, mais dépend plutôt des organisateurs.

Je crois que si les organisateurs se concentraient sur les élections plutôt que sur la démocratie des partis, la confiance serait plus grande, donc l’intérêt et la participation à la chose publique.

François Dorion
Québec, le 24 janvier 2013

REVUE DE PRESSE

Autour du vide libéral

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

À un certain moment de l’automne dernier, pas moins de sept courses au leadership animaient les libéraux du pays. De quoi inciter la famille rouge à quelques questionnements sur son identité et son avenir. Et ceux-ci demeurent nombreux, alors qu’on entre dans la dernière ligne droite des principales courses.

C’est d’abord cette fin de semaine que les libéraux ontariens choisirent le successeur du premier ministre Dalton McGuinty. Les analystes présidèrent une victoire de Sandra Pupatello, ou peut-être de Kathleen Wynne. Entre les deux, le *Toronto Star* hésite.

Un éditorial publié lundi accorde la préférence à M^{me} Pupatello. «*Elle a l’énergie, la personnalité et le message qui va donner aux libéraux la meilleure chance de conserver le pouvoir*», écrit le journal. *Après une année où ils ont titubé d’une crise à l’autre, les libéraux ont besoin d’un changement de direction et d’une nouvelle approche*, ce que pourrait amener selon eux Sandra Pupatello.

Tout en priorisant le sacré-saint duo de l’économie et des emplois, la candidate a démonté par le passé son engagement envers la justice sociale et promet un «*gouvernement frugal avec une conscience sociale*», se réjouit le *Star*.

De Kathleen Wynne, le *Toronto Star* salue les qualités, mais juge qu’elle souffrirait d’avoir été associée à un gouvernement impopulaire. Sauf que le chroniqueur Haroon Siddiqui estime qu’elle est quand même la mieux placée pour tenter de sauver la mince minorité libérale en Chambre. Notamment parce qu’elle est beaucoup moins pugnace et plus ouverte au dialogue que M^{me} Pupatello, une qualité utile dans une assemblée divisée. Siddiqui rappelle la longue carrière

politique de M^{me} Wynne et conclut que cette dernière serait une solution de remplacement plus claire au conservateur Tim Hudak que Sandra Pupatello.

Dans l’*Ottawa Citizen*, Kate Heartfield se demande toutefois pourquoi le *Toronto Star* s’inquiète que l’homosexualité affichée de Kathleen Wynne puisse encore effrayer certains électeurs. Ou pourquoi il pose la question de savoir si l’Ontario est prêt pour une femme première ministre. En 2013, vraiment? demande-t-elle.

PLC

Dans un éditorial intitulé «*The big red empty L*» publié mardi, le *National Post* fait de son côté valoir que la course en Ontario — comme celle au fédéral — a surtout permis de noter le vide identitaire qui habite les libéraux au pays. Ajoutant le Québec à la sauce, le *Post* dit que les libéraux manquent d’idées novatrices, de renouvellement aussi.

Dans le même esprit, Paul Adams, d’*iPolitics*, écrit que la formule du premier débat des libéraux fédéraux était «*désastre*» et a surtout permis de voir que les libéraux se sont transformés en une incarnation de l’ancien Parti progressiste conservateur : fiscalement à droite, socialement progressifs. Adams estime lui aussi que les libéraux — à tous les niveaux — manquent cruellement d’identité et de convictions. «*Qui sont-ils? S’ils disparaissent subitement de la surface de la terre, est-ce que quelqu’un s’en apercevra?*», demande-t-il.

En éditorial, l’*Ottawa Citizen* écrit que les libéraux n’ont visiblement pas accepté, ni compris, la profondeur de la défaite aux élections de 2011. Il note qu’aucun candidat n’a avancé en débat dimanche le commencement d’une explication intelligible — notamment que les libéraux ne sont plus vraiment des libéraux au sens classique du terme.

Aussi en éditorial, l’*Edmonton Journal* s’attarde à l’idée d’une fusion entre le Parti libéral et les néodémocrates, que le journal juge mauvaise. Bien sûr, la droite a réussi sa fusion, «*mais c’était davantage la réunification d’une vieille famille que la création d’une nouvelle*», écrit le journal. Il estime que les électeurs n’ont pas à être privés d’une option. Car «*choisir est le but du jeu*».

Une tendance à noter : personne, nulle part, ne mentionne jamais le nom de Martin Cauchon comme faisant partie des candidats sérieux.

Kevin Page, ce «héros»

Par ailleurs, le départ prochain du directeur parlementaire du budget, Kevin Page, a été souligné par Lawrence Martin sur *iPolitics*. Martin croit que M. Page peut être considéré comme un véritable «héros» pour les contribuables canadiens. Le chien de garde des dépenses publiques a fait preuve d’un courage rare pour tenir tête aux conservateurs avec autant de conviction, note Martin. «*Quand vous considérez toutes les mauviettes qu’il y a à Ottawa, tous ceux qui tremblent de peur*» devant le premier ministre, l’entêtement de Page à «*exiger de l’information a été quelque chose à voir*».

Il fut parfois inutilement bruyant alors qu’il aurait pu se contenter de laisser parler ses rapports, reconnaît le chroniqueur. Mais sur le fond, Lawrence Martin juge excellent le travail de Kevin Page : évaluation des coûts réels de l’achat des F-35, de la guerre en Afghanistan ou du programme de justice conservateur, démonstration de la viabilité du régime de pensions fédérales, M. Page a souvent frappé juste. Sur-tout, ajoute Martin, quand il s’agissait de dénoncer le manque de transparence du gouvernement conservateur. Reste à voir qui lui succédera — si quelqu’un le fait.

IDÉES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les liens économiques entre conjoints sont au cœur du débat.

Lola contre Éric: la liberté de choix de qui?

Le respect du choix individuel dans ce domaine a souvent pour conséquence d'imposer la volonté de l'un sur l'autre

HÉLÈNE BELLEAU

Professeure à l'INRS – Urbanisation Culture Société

La perspective d'imposer des droits, des devoirs et des obligations réciproques aux conjoints vivant en union libre a suscité, autour de la cause de Lola contre Éric, des réactions parfois très émotives d'autant plus troublantes qu'elles touchent directement la question de l'égalité entre hommes et femmes, si chère aux Québécois. Cette question heurte aussi notre désir de préserver la liberté de choix de ceux qui ne désirent pas se marier. La réponse du plus haut tribunal du pays est contrainte par la forme que prennent les revendications qui lui sont présentées — en l'espèce, une cause de droit constitutionnel, où la question de l'encadrement approprié des conjoints de fait est posée en matière de discrimination et de droit à l'égalité. Mais si cette décision invite au *statu quo*, elle est loin de résoudre la question pour des milliers de couples québécois. Il serait opportun, selon nous, d'explorer la voie d'une réforme législative, car celle-ci permettrait d'introduire, au sein de la logique juridique, quelques éléments qui lui sont externes, mais nécessaires. Un véritable débat démocratique s'impose sur cette question au Québec et les sciences sociales peuvent et doivent contribuer à une telle entreprise de manière informée et sereine.

Le législateur québécois: un être polyglotte?

L'évolution du droit au cours des quarante dernières années a produit une fracture profonde dans le traitement réservé aux couples en union libre par le droit privé d'une part, et par le droit public (social et fiscal) d'autre part. Par exemple, le droit fiscal traite les conjoints de fait comme des couples mariés après une seule année de vie commune (ou dès la naissance d'un enfant). Soulignons qu'en la matière, l'Etat ne leur laisse pas le choix de se déclarer ou non « conjoints de fait ». Mais du côté du droit privé, les conjoints

non mariés sont vus pratiquement comme des étrangers l'un vis-à-vis de l'autre. Ainsi, au jour de la rupture, et contrairement à la croyance populaire, chacun des conjoints de fait conserve les biens dont il est propriétaire et le conjoint le plus pauvre n'a pas droit à une pension alimentaire pour lui-même. Rien n'oblige les conjoints non mariés à partager leurs biens. Seuls les époux (et les conjoints unis civilement) sont assujettis aux règles relatives au patrimoine familial. Cette position dualiste à l'égard des unions libres n'est pas sans causer des problèmes de taille lorsque survient une rupture... Du point de vue des couples, généralement peu familiers avec le droit, le message qu'ils reçoivent de l'Etat tout au long de leur vie conjugale, par l'impôt et les lois sociales, semble univoque: les conjoints de fait sont traités comme les conjoints mariés après une courte période. Or, cette fausse croyance, connue sous le nom du mythe du mariage automatique, est très répandue et documentée.

Les liens économiques entre conjoints sont au cœur de ce débat, puisque ce sont eux qu'il faut négocier, au moyen ou non d'un contrat formel, au début et au terme de l'union advenant une rupture. Or, les études sociologiques montrent que dans un couple sur deux, les conjoints ne s'entendent pas sur la décision de se marier ou non... et que les questions juridiques entrent rarement dans ce choix. Ainsi, le respect de la liberté individuelle dans ce domaine a souvent pour conséquence d'imposer la volonté de l'un sur l'autre. En toute logique, il en résulte qu'un des conjoints est nécessairement plus libre que l'autre!

Des enjeux structurels importants, tels que le type d'emploi disponible, la présence de services de garde à proximité, limitent parfois l'autonomie financière de l'un ou des deux conjoints. Les statistiques par région administrative concernant les écarts de revenus entre conjoints rendent pour le moins perplexe. C'est dans les régions où plus de 75% des enfants naissent hors mariage (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, etc.) que l'on retrouve aussi plus de 40% des femmes contribuant pour moins du quart du

revenu d'emploi du ménage! Quelle situation attend ces mères au lendemain d'une rupture? Ont-elles payé les biens périssables (nourriture, vêtements, etc.), comme cela se fait encore aujourd'hui dans bien des couples? Repartiront-elles avec leurs sacs d'épicerie vides pendant que leur conjoint gardera les meubles, la voiture et quelques économies pour la retraite?

Pour des solutions novatrices et adaptées

Informier la population est une chose nécessaire, mais cela ne résout pas la question, étant donné la complexité du droit et son intrication avec le rapport amoureux. Plusieurs solutions peuvent être envisagées. Le contrat de vie commune, souvent brandi comme LA solution par ceux qui, sans doute, préfèrent le *statu quo*, existe depuis plus de trente ans, mais demeure très peu utilisé, car il cadre mal avec la relation affective naissante... Un contrat de vie commune n'est rien d'autre qu'un contrat de séparation. Ces contrats adaptés à chacun risquent d'ailleurs d'éroder l'espace de non-ingérence de l'Etat dans les relations intimes dans l'éventualité de conflits, car ils nécessitent d'exposer devant les tribunaux les détails de la relation intime afin de déterminer qui a droit à quoi; contrairement aux grandes catégories liées à des obligations juridiques (régime légal, patrimoine familial, etc.). Enfin, ces contrats favorisent les plus éduqués et ceux qui ont les moyens de consulter un professionnel du droit.

Une autre avenue serait celle d'imposer un cadre minimal à tous les couples (par exemple, après trois ans de vie commune), ou seulement à ceux ayant des enfants, avec néanmoins la possibilité de rédiger des ententes qui reflètent leur situation familiale particulière (ménages recomposés simples ou complexes, etc.), voire de s'en soustraire éventuellement. Dans ce dernier cas de figure, il incombe au plus fort économiquement de prouver à l'autre qu'il est dans son intérêt de n'avoir aucune protection. La loi évoque alors, non plus la règle contraignante qui impose et interdit, mais plutôt l'accès à la justice en créant un cadre qui apaise les conflits lors d'une rupture, tout en préservant l'autonomie, la liberté et l'égalité de tous.

L'incurie de l'Agence métropolitaine de transport

Quand 1200 personnes se retrouvent à la rue par un froid sibérien!

MICHEL RENAUD

Laval

C'est un peu ce qui s'est produit mercredi matin sur le train 926 de l'Agence métropolitaine de transport. Rappelons les faits. Le train 926 en direction de la Gare centrale quitte vers 7h18 de la gare Deux-Montagnes. Après avoir accumulé plus de 15 minutes de retard, le train est immobilisé à la gare Montpellier, le train est en panne. On nous annonce que nous devons quitter le train et nous rendre sur le quai numéro 2 pour prendre les trains suivants. La température extérieure est d'environ -25°C. Mais voici, les trains subséquents en direction de la Gare centrale sont déjà au maximum de leur capacité. L'équation est simple, il est impossible d'y faire monter 1200 personnes, soit le nombre approximatif de voyageurs dans un train rempli au maximum de sa capacité. Les voyageurs ont dû attendre dehors dans un froid sibérien. J'ai vu des personnes sur le bord des larmes, des parents avec des bébés ne sa-

chant pas trop quoi faire. Aucun préposé à l'extérieur pour donner des consignes de sécurité. Des voyageurs se sont même réfugiés dans une clinique à proximité. Jamais on ne nous a laissé regagner le train en panne, chaud et confortable. Les agents de sécurité veillaient au grain afin qu'il ne reste personne à bord du train. Pourtant, la panne ne mettait pas en danger les gens; la température froide, oui. L'AMT a délibérément risqué la santé des voyageurs en forçant l'évacuation du train. At-on pensé aviser les services d'urgences; Urgences-santé, le service de police, le Bureau de la sécurité civile du Québec? Est-ce que l'AMT avait un plan d'urgence, un protocole d'intervention? Comble de l'incurie, jamais l'AMT n'a présenté d'excuses aux voyageurs à la suite de cet événement. Son président n'a pas assuré le leadership qu'une personne qui occupe cette position aurait dû exercer.

À la lumière de cet événement et de ceux passés, je me pose de sérieuses questions sur la culture d'entreprise de cette organisation publique. Comment ne pas être inquiet lorsque l'on voit cet organisme mettre en danger les usagers? Comment

ne pas être inquiet lorsqu'au départ, on nous disait que les nouvelles locomotives bimodes ne représentaient pas de danger dans le tunnel Mont-Royal? Comment ne pas être inquiet quand le même organisme a dessiné une voie ferrée aux limites du terrain d'une usine de munitions? Comment ne pas être inquiet quand même le Bureau de la sécurité des transports se dit préoccupé par le risque de déraillement de locomotives lourdes en service voyageur sur des voies de classes inférieures, à la suite du déraillement d'une locomotive bimode à la Gare centrale? Comment ne pas être inquiet lorsque l'on oblige des voyageurs à quitter un train, à -25°C dehors, alors que la sécurité de ceux-ci n'était pas compromise? Le manque de vision et une culture déficiente de sécurité de l'AMT posent un risque important aux utilisateurs des trains de banlieue. Un sérieux coup de barre s'impose dans cette organisation. Je doute que son président Nicolas Girard, par manque d'expertise, soit la meilleure personne pour diriger une organisation aussi importante et complexe. Madame Marois, agissez avant qu'un événement grave ne se produise.

L'art de la faim



DAVID DESJARDINS

La semaine s'est écoulée lentement, presque figée dans le froid. L'actualité a elle aussi ralenti. Elle s'est agglomérée comme le givre dans la barbe du coureur de fond qu'est la commission Charbonneau, me ramenant ainsi au sujet de la semaine dernière dans cette chronique: l'éducation.

Le cégep, disions-nous, est un levier qui permet de s'extraire de sa condition de base. Celle de consommateur, puisqu'il faut la nommer. La philo, le cinéma, l'histoire, la littérature et les choses en apparence inutiles qu'on y apprend permettent de devenir autre chose qu'un travailleur, de participer au monde comme un être qui doute.

Vous avez été nombreux à m'écrire sur le sujet. Quelques-uns ont fait remarquer: oui, d'accord, mais avant? Qu'est-ce qu'on fait avec le décrochage, qu'est-ce qu'on fait avec les enfants qui cessent de lire à l'adolescence, qu'est qu'on fait avec l'école qui ressemble à un service social plutôt qu'à un milieu d'apprentissage?

Je sais pas trop, en fait. Je disais que m'était revenu ce sujet de l'éducation, et ce n'est pas seulement en raison de mon désintérêt pour les actualités majeures. Par votre abondant courrier, un peu, c'est vrai. Aussi, cette entrevue avec Pierre Moreau qui parlait à nouveau des cégeps à Radio-Canada dans l'émission du matin de Québec.

Mais surtout, il y a ce débat que j'ai écouté attentivement sur France Culture à propos de l'école, et où deux discours s'opposaient. Celui du modèle républicain, et l'autre libéral. C'est-à-dire, d'un côté, une idée de l'école qui serve à fabriquer des citoyens au mépris de tous les particularismes et de toutes les religions, y compris celle du marché. Et de l'autre, au contraire, une école qui s'adapte à tout, mais surtout à la clientèle. Au marché, donc.

Or, le clientélisme, comme le soulignait le premier, c'est le plus gros problème de l'école.

J'ai beaucoup ri quand son adversaire a ensuite comparé l'école à une épicerie, parce que c'est exactement à cela que je pensais. Je me disais: il va annoncer que c'est comme l'épicerie, que le modèle républicain ressemble à un comptoir soviétique qui force tout le monde à manger du lard et des betteraves, que la population peut bien décider si elle veut manger du poulet.

Si j'avais été en studio, j'aurais répondu que, justement, l'école n'a pas pour fonction de se plier aux modes. C'est son drame, l'école souffre d'être une vieille dame un peu ringarde, alors que c'est pourtant ce qu'on devrait attendre d'elle: transmettre un savoir qui n'a pas d'âge et un sens de l'effort qui n'a pas à souffrir des goûts du jour.

Je ne connais pas suffisamment le système scolaire français pour en juger, et ce n'est pas ce qui m'intéresse. Le plus fascinant, ici, c'est la manière de scléroser le débat, de l'arrêter net sur une idée de liberté qui n'en est pas une. C'est une confusion des genres. Une méprise sur la nature de l'éducation devenue un produit comme les autres.

C'est la faute de personne et de tout le monde. Les parents, qui vouent un culte à leurs enfants, se sont mis à s'intéresser à ceux qui les élèvent à leur place. L'école publique, aux prises avec la concurrence du privé et la dénatalité, s'est vue forcée de se farder. De faire un peu la pute. Ou plus poliment, de s'écraiser devant les désirs des parents qui voudraient que l'enseignement se moule aux besoins spécifiques de leur petit trésor.

Forcément, le décalage est immense quand t'es le petit trésor en question, que t'arrives au cégep, à l'université, et que tu dois te démerder comme un grand.

Je disais que j'avais entendu Pierre Moreau réparer des cégeps l'autre matin. Il revenait avec sa rengaine du faible taux de diplomation universitaire au Québec comme indice de l'inefficacité du système collégial.

Et si le problème était avant? À l'école autant que dans l'idée qu'on s'en fait?

Parce que l'école n'est pas le monde et ne devrait pas s'y conformer. Au contraire. Je rêve? Évidemment. Ça ne m'empêche pas d'avoir raison quand je dis qu'elle est nulle, votre idée de l'école au service de sa clientèle, et que vos petits amours, si vous les y laissez souffrir un peu, apprendraient cette patience essentielle à tout, y compris au bonheur, y compris à l'obtention d'un DEC ou d'un bac.

Il faut une école qui soit un monde en marge du monde. Un endroit où le temps ralentit, où le savoir n'est pas au service de la gloutonnerie du monde.

C'est pour cela que je vous disais la semaine dernière que le cégep est essentiel. Parce que c'est le dernier rempart contre l'indigence intellectuelle depuis que l'école a cessé d'enseigner l'essentiel. A commencer par l'art de la faim.

SCIENCES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
En collaboration avec des anthropologues ontariens et un ingénieur du Collège John Abbott, une artiste judiciaire de Montréal a reconstitué le visage qu’avaient avant leur mort les trois momies égyptiennes du musée Redpath de l’Université McGill.

La vie après la mort

Un projet de recherche a permis de soumettre trois momies du Musée Redpath à un examen de tomодensitométrie à l’Institut et Hôpital neurologiques de Montréal

Grâce aux plus récentes technologies d’imagerie médicale et connaissances en médecine légale, des anthropologues ontariens, un ingénieur et une artiste judiciaire de Montréal ont redonné à trois momies égyptiennes le visage qu’elles avaient avant leur mort.

PAULINE GRAVEL

Les trois momies égyptiennes reposent discrètement derrière des vitrines au Musée Redpath de l’Université McGill depuis 124 ans pour l’une et 88 ans pour les deux autres. L’une est allongée au fond d’un cercueil de bois recouvert de scènes de vie égyptiennes peintes en couleur. Une autre est exposée à visage découvert et les bras étendus le long du corps. La troisième porte un masque facial.

En 2011, dans le cadre d’un vaste projet de recherche sur les momies mené par une équipe d’anthropologues de l’Université Western à London, en Ontario, les trois momies sont soumises à un examen de tomодensitométrie à l’Institut et Hôpital neurologiques de Montréal, qui fournit aux chercheurs des images tridimensionnelles des momies, en très haute résolution. Ces clichés permettent de distinguer notamment le squelette, les muscles, le cerveau s’il est toujours là, les cheveux et les bandelettes enveloppant le corps.

« Nous avons créé une immense base de données incluant les radiographies et les examens tomодensitométriques réalisés sur diverses momies exposées à travers le monde, explique Andrew Wade, anthropologue à l’Université Western Ontario. Ces données nous permettent de faire des comparaisons et de constater les changements survenus au cours du temps et selon les régions dans les pratiques de momification.

« Nous pouvons ainsi voir ce que les Égyptiens jugeaient im-

portant de faire pour leurs morts afin de leur offrir la meilleure vie qui soit après la mort. »

Pour les Égyptiens, le processus de momification consistait à retirer l’eau du corps à l’aide d’une mixture de sels de natron et de bicarbonate de soude qu’on insérait dans tous les orifices du corps. Souvent, on retirait le cerveau par une narine, explique M. Wade.

« Les Égyptiens croyaient que le cerveau n’était qu’un mucus sans importance. Pour eux, les émotions et les idées venaient du cœur », rappelle l’anthropologue.

L’examen tomодensitométrique a aussi permis de découvrir une boule de lin insérée entre deux dents, dans la bouche d’une momie. « Cette compresse était probablement imbibée d’une médication servant à soulager la douleur émanant du nerf sous-jacent. L’individu est probablement mort d’une infection dentaire », ajoute M. Wade.

Pour les besoins de la recherche, l’âge des momies a aussi été déterminé par des méthodes scientifiques. « Depuis l’arrivée des trois momies à Montréal, en 1889 pour l’une et en 1859 pour les deux autres, on affirmait qu’elles dataient du Nouvel Empire (entre 1550 et 1070 avant Jésus-Christ), époque durant laquelle Toutânkhamon fut pharaon, car les momies ont été achetées au XIX^e siècle sans qu’on ait aucun détail sur leur site d’origine », explique Barbara Lawson, conservatrice de la Galerie des cultures du monde au Musée Redpath.

La datation au radiocarbone des bandelettes enroulées autour des deux momies

provenant de Thèbes a ainsi permis d’infirmer cette hypothèse et de découvrir que la momie de sexe masculin remonte à la période ptolémaïque (entre 332 et 30 avant J.-C.), tandis que celle de sexe féminin date de la fin de l’Empire romain (entre 230 et 380 après J.-C.).

L’examen en tomодensitométrie a révélé des détails de la coiffure de la troisième momie qui ont permis de la situer au milieu de l’Empire romain (entre 96 et 161 après J.-C.). « Le style de coiffure de cette momie est similaire à celui adopté par les Romains », précise M. Wade.

Le style gréco-romain du cartonnage (constitué de papier mâché, de plâtre et de papyrus) recouvrant cette momie ajoute un autre indice en ce sens, affirme M^{me} Lawson.

Reconstruction faciale

La reconstruction faciale des momies a d’abord débuté par la préparation d’un crâne. Pour ce faire, l’ingénieur en technologie physique Mark Ewanchyna, du collège John Abbott, a transmis à une imprimante 3D les données tomодensitométriques décrivant le crâne de chaque momie.

« De six à dix heures ont été nécessaires à l’imprimante pour façonner un crâne constitué d’une poudre de plâtre fragile comme la craie. Il a ensuite été nécessaire de le solidifier en le recouvrant d’une colle époxy », explique M. Ewanchyna.

Les crânes ont ensuite été acheminés à l’artiste judiciaire Victoria Lywood, du collège John Abbott, qui les a métamorphosés en têtes presque vivantes, tant leur visage et leur chevelure semblent véridiques.

Pour en arriver à des reconstitutions faciales aussi conformes à l’apparence que devaient avoir les trois individus momifiés, M^{me} Lywood s’est appuyée sur les informations que lui ont fournies les anthropologues, ainsi que sur des données scientifiques publiées par deux

chercheurs du Département de médecine légale de l’Université Tanta, en Égypte.

Les deux scientifiques ont mesuré à l’aide d’un appareil échographique l’épaisseur des tissus mous (muscles, graisses et peau) recouvrant les os du crâne de 204 Égyptiens (120 hommes et 84 femmes) âgés entre 20 et 35 ans.

Des portraits

Des mesures ont été prises à différents points stratégiques du visage, tels qu’au niveau de la glabella (entre les deux sourcils), des mâchoires, des pommettes, des lèvres, du nez, etc.

« Mes reconstitutions ne sont pas des créations, mais des dessins techniques », souligne M^{me} Lywood, tout en ajoutant qu’une multitude d’éléments anatomiques du crâne ont aussi guidé son travail.

« Une petite pointe à l’intérieur de l’orbite nous indique où les paupières étaient attachées. Des éléments de l’os du nez permettent aussi de déterminer l’orientation et la forme du nez. Nous savons également que la largeur du nez sera en moyenne de cinq tiers plus grande que celle de la cavité nasale. Nous obtenons ainsi une reconstitution approximative du visage de la personne », explique-t-elle.

À l’aide de tous ces repères, Victoria Lywood a d’abord dessiné un portrait du visage de chaque momie. Et dans un deuxième temps, elle a commencé à appliquer de l’argile sur le crâne d’époxy afin de reproduire les tissus mous qui donnent au visage son relief caractéristique. Des dessins historiques montrant la coiffure adoptée à l’époque où vivait la momie lui ont aussi servi d’inspiration.

Ces reconstitutions faciales au regard stupéfiant seront exposées auprès des momies au Musée Redpath à partir de la mi-février. Le musée situé sur le campus de l’Université McGill est ouvert au public.

Le Devoir



PHOTOS NICOLAS MORIN INSTITUT-HÔPITAL NEUROLOGIQUE DE MONTRÉAL
Une des momies qui reposent au musée Redpath de l’Université McGill, à Montréal.



Une momie est introduite dans le scanner qui permet de réaliser un examen de tomодensitométrie.



À gauche, la conservatrice de la Galerie des cultures du monde au musée Redpath, Barbara Lawson, aux côtés de l’anthropologue Andrew Wade, examine une image tridimensionnelle du crâne d’une momie, image obtenue par densitométrie.